

1.

Débitrice:

Messerli Systèmes SA, route du Bois 1,
1024 Ecublens VD
2.

Durée du sursis concordataire:

6 mois jusqu'au
31.01.2007
3.

Commissaire:

Jacques Lauber, agent d'affaires breveté à
Lausanne
4.

Remarques:

Par décision du 20 juin 2006, communiquée
le 5 juillet 2006, la présidente du Tribunal de l'arrondisse-
ment de La Côte a accordé à Messerli Systèmes SA un sursis
concordataire.
- Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon
(03467228)